

Accès au lycée – Hébergement

INFORMATIONS

Pour l'année 2019, le prix du repas pour un demi-pensionnaire est de 3.83 €.

Le tarif de l'internat pour l'année scolaire 2018/2019 est de 1 461 €.

1- Pièces à fournir le jour de l'inscription :

- la **fiche intendance** dûment remplie avec l'**adresse mail** du responsable légal correctement renseignée. Cette adresse mail est indispensable pour la mise en place des **téléservices** (paiement en ligne de la demi pension, demande de bourse en ligne...)
- un relevé d'identité bancaire (**RIB**) au nom du responsable légal pour le paiement des bourses, le remboursement des frais de stage, le remboursement du solde de la carte de self sur demande écrite.
- pour les familles qui n'ont pas accès à internet, merci de rapporter un chèque de 38.30 euros correspondant à 10 repas.

2- Accès à l'établissement et au self

Le pass région permet aux élèves d'accéder au lycée via des portiques et de déjeuner au self du lycée.

Les familles doivent **impérativement commander** le pass région sur le site :

www.passregion.auvergnerhonealpes.fr

Pour pouvoir déjeuner au self, le pass des demi-pensionnaires doit être provisionné **par avance**

Les familles des élèves internes paient les frais d'hébergement en plusieurs échéances (factures intermédiaires) et reçoivent en fin de trimestre une facture qui récapitule les sommes versées et le restant dû.

3- Rechargement du pass région

Le paiement en ligne doit être privilégié (10 repas au minimum, soit 38.30 euros) sur le site :

https://services.ard.fr/fr/espacesclients/etablissements/villefranche_sur_saone-louis_armand.html

le lien est actif sur le site web du lycée à la rubrique « restauration-menus »

Les familles recevront fin août par mail leurs identifiants de connexion (paiement par carte bleue)

A défaut, le paiement par chèque peut-être effectué : l'élève doit déposer son chèque dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'entrée du bureau « pôle élèves » en précisant au verso son nom et prénom , n° de badge au moins 48 heures à l'avance.

Enfin le paiement en espèces se fait uniquement au guichet de l'intendance où un reçu sera délivré à l'élève.

En cas d'oubli du pass ou d'absence de provision, un badge occasionnel au prix de 5 € doit être acheté par l'élève demi pensionnaire, au distributeur automatique situé à l'entrée du bureau « pôle élèves » (pièces de monnaie uniquement, billets refusés).

4- Réglementation du service annexe d'hébergement

L'accès au self sera refusé à tout élève n'ayant pas son pass région ou à défaut un badge occasionnel à 5 euros (cela ne concerne pas les internes).

Il est interdit d'échanger, de prêter ou de vendre son pass.